

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 14	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} avril à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	PRESENT	FURGAUT Antoine	PRESENT	MATHIS Franck	PRESENT
CHABOT-LALAY Patricia	PRESENTE	GRASSET Cécile	PRESENTE	MERLE Yannick	PRESENTE
COLLOT Didier	PRESENT	LABOURET Alexis	PRESENT	PIALHOUX Laurent	PRESENT
DABOUSSI Margot	PRESENTE	MARENDA Vincent	PRESENT	PINEL Catherine	<i>Absente</i>
FUENTES Marie-Claude	PRESENTE	MARQUILLIE Catherine	PRESENTE	VIGNERON Sébastien	PRESENT

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S): Catherine PINEL

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick MERLE

2026-21 Election de la commission d'appel d'offres (CAO)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.141-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du Maire ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste déposée est la suivante :

- Elle est composée de :
 - Candidats membres titulaires : Yannick MERLE, Catherine MARQUILLIE, Franck MATHIS
 - Candidats membres suppléants : Sébastien VIGNERON, Laurent PIALHOUX, Didier COLLOT

Il a été procédé au vote à bulletin secret ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Sièges à pourvoir : 6 (3 titulaires + 3 suppléants)

Suffrages exprimés : 14

AR Prefecture

Nombre de voix obtenues pour la liste candidate : 14

La liste candidate ayant obtenu 100 % des suffrages exprimés, les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivants :

Membres titulaires :

- Yannick MERLE,
- Catherine MARQUILLIE,
- Franck MATHIS

Membres suppléants :

- Sébastien VIGNERON,
- Laurent PIALHOUX,
- Didier COLLOT

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Copie conforme en Mairie,
le 07 avril 2026
Au registre sont les signatures.
Le Maire
M. Bernard BAZINET

